



Indemnité compensatrice de préavis non-effectué

Par **Cadre Padawan**, le **25/08/2011** à **09:32**

Bonjour messieurs dames.

Voilà je vous soumet ma question car j'ai l'impression de m'être fait enflé par mon ancien employeur d'un mois de salaire.

Voilà la situation. Employé depuis 4 ans et demi, j'avais donné ma démission fin avril, car j'avais déjà trouvé un emploi dans une autre boîte.

Comme j'ai pris un mois de congés mon préavis était reporté d'autant, mais malgré tout, il me restait un peu plus de 20 jours de congés qui m'étaient dus (dans les boîtes de conseil, on a pas le temps de prendre des congés).

Je voulais partir le plus vite possible, mais mon employeur voulait me faire rester longtemps ce qui signifie que j'aurais normalement du terminer mon contrat fin août (à cause du mois de congés que j'avais posé).

Mais voulant écourter d'un mois mon préavis, j'ai donc proposé à mon employeur d'offrir mes congés restant (donc un peu plus de 20 jours) en échange de mon départ (donc fin de contrat) fin juillet. Donc j'ai lâché mes congés en guise de compensation.

Est-ce un montage normal? Aurais-je pu récupérer ces jours d'une autre manière? Pour être tout à fait honnête, les impôts arrivent et je vais me retrouver à la rue niveau finances.

Je tiens à ajouter qu'au départ de mon contrat de travail avec mon ancien employeur, le

salaire indiqué par mon contrat de travail n'avait pas été respecté (1000 euros en moins sur mon salaire annuel que ce qu'il y a d'écrit dans mon contrat à l'origine, et ce sur à peu près 1 an).

Quel est votre avis? Je n'ai pas envie de partir sur une procédure couteuse et désagréable, mais j'ai pas envie de me dire non plus que je me suis assis sur 1 mois de salaire pour rien.

Suis-je le roi des cons?

Merci par avance pour vos généreux conseils.